



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ ➤ ➤ ➤ ➤ ➤

D-2021-023

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : TABLEAU DES SUBVENTIONS

M. Le Maire, expose que la Municipalité de Varennes Vauzelles compte plus de 80 associations culturelles et sportives qui représentent un acquis incontournable pour beaucoup de jeunes et de familles.

Toutes participent activement à l'animation de Varennes Vauzelles en œuvrant chaque année pour apporter aux habitants de tout âge une pratique diversifiée et de qualité, une activité de loisirs, une aide dont le rôle social et éducatif apparaît souvent comme essentiel.

L'année 2020 a été marquée par le début de la crise sanitaire particulièrement difficile pour les habitants, pour les jeunes, pour le monde économique, associatif, sportif et solidaire. Cette crise perdure de nouveau cette année, ce qui conduit la Municipalité à maintenir et à renforcer son action auprès de l'ensemble de ces acteurs.

C'est ainsi que la Municipalité aide les familles les plus démunies afin de permettre aux enfants de pratiquer une activité sportive ou culturelle. Deux enfants ont été aidés au niveau du sport en 2020.

Le service de minibus mis en place en partenariat avec l'ASAV Omnisports a permis aux associations sportives d'économiser près de 41 600 € pour 59 801 kms parcourus sur la saison.

Cette année, une subvention exceptionnelle sera versée au Secours Populaire, qui a vu ses demandes d'aides augmenter en raison de la situation sanitaire et sociale actuelle. Une aide sera également apportée à l'ASAV Omnisports pour la sortie du livre sur les 100 ans de l'association.

Une réserve est également inscrite pour accompagner les associations en fonction des besoins au cours de l'année 2021.

C'est pourquoi, M. Le Maire, propose au Conseil Municipal de voter le tableau des subventions pour l'année 2021 et de l'autoriser à signer les conventions qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 29 mars 2020.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-024

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS ET CONVENTION

M. MARTIN, Adjoint aux solidarités, à la vie associative et mémoire, expose que le budget primitif 2021 tel qu'il a été présenté prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Varennes-Vauzelles (CCAS).

L'inscription du crédit a été portée à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement versées au CCAS » pour un montant de **70 000 €**.

Ce dossier a été examiné en commission des finances du 15 mars dernier.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

C'est pourquoi, M. MARTIN, Adjoint aux solidarités, à la vie associative et mémoire, propose d'approuver et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 29 mars 2020.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-025

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M.DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M.DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU PRODUIT DES CONCESSIONS BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET DU CCAS

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que depuis de nombreuses années, la ville de Varennes-Vauzelles affecte une partie du produit des concessions au budget du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

En effet, selon l'article L.2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetières.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Jusqu'à présent, la répartition qui avait été actée portait l'affectation du produit des concessions à 1/3 pour le budget du CCAS et à 2/3 pour le budget de la ville.

Ce dossier a été examiné en commission des finances du 15 mars dernier.

C'est pourquoi, compte tenu des montants annuels faibles à répartir de l'ordre de 2 000 euros en moyenne, et en vertu de l'instruction CP 00-078 MO, du 27/09/2000 qui précise que l'attribution totale du produit des concessions au seul budget communal est tout à fait légale, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose que :

- L'attribution du produit des concessions soit répartie à 100% sur le budget de la ville,
- Le montant annuel de la subvention versée au CCAS tiennent compte de cette ancienne affectation à hauteur de 2 000 euros.

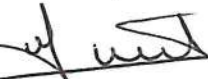
Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 29 mars 2020.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-027

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : MARTELAGE DE COUPES ET VENTE DE BOIS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

M. MOUREY, Conseiller Municipal délégué à la condition animale et la biodiversité, expose que, dans le cadre de l'aménagement forestier qui est un outil de planification rationnelle de la gestion d'un massif forestier établi pour la ville de Varennes-Vauzelles sur la période 2010-2029, l'Office National des Forêts (ONF) procède à la réalisation de travaux d'exploitation.

Dans ce cadre, et préalablement à ceux-ci, il a à sa charge le martelage de coupes.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Pour l'exercice 2021, il consistera au martelage des parcelles suivantes :

- Parcelle 4 : martelage et vente d'une coupe secondaire de régénération de chênes pour laquelle la commune se réserve les houppiers ;
- Parcelle 27 : première éclaircie de feuillues réalisée par les affouagistes de la commune ;
- Parcelles 12a, 17p, 18p, 19p, 38 et 46 :
 - Éclaircie mixte feuillue, réalisée par les affouagistes de la commune
 - Éclaircie résineuse de Douglas pour un volume estimatif de 80m³, sous contrat durant l'été 2021 selon les conditions suivantes : dans le cadre des contrats d'approvisionnement conclus entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, une convention de vente et d'exploitation groupée des bois provenant des parcelles ci-dessus désignées est établie avec la commune qui est soumise à approbation du Conseil Municipal. Les prix s'entendent « bord de route ». Ils sont définis, pour chaque catégorie de produits en € par m³, stère ou tonne, et hors taxes. Par cette validation, le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Article L214-22 du Code Forestier. Le prix de vente sera totalement encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, diminuée du montant forfaitaire des frais d'exploitation et de 1 % correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF.

Le virement à la commune interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot groupé. Il s'engage, en outre, à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix accepté par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

Par ailleurs, l'exploitation par les affouagistes de la commune s'effectuera sous la responsabilité des 3 personnes suivantes : M. MOUREY Eric, M. CHOLLET Rémy et M. ETIENNE Jean-Yves.

Ce dossier a été examiné en Commission Transition Ecologique, Urbanisme et Espaces Naturels en date du 12 mars 2021.

C'est pourquoi, M. MOUREY, Conseiller Municipal délégué à la condition animale et la biodiversité, propose à l'Office National des Forêts à procéder au martelage sus énoncé et autorise M. Le Maire à signer la convention de vente et d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 29 mars 2020.

 Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-028

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : FORMATION DES ÉLUS ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS POUR 2021

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions* ».

C'est un facteur de démocratie dont chaque Conseiller Municipal doit se saisir.

Il permet ainsi à chacun d'accomplir son mandat dans les meilleures conditions d'efficacité, d'acquérir des connaissances dans les multiples domaines de compétences des collectivités locales.

C'est pourquoi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'exercice, du droit à la formation des membres de l'assemblée et de fixer l'enveloppe annuelle affectée à la formation

Mairie

54 avenue Louis Ruchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Cette enveloppe est limitée à 20 % du montant total des indemnités de fonction maximum qui peuvent être allouées aux élus.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement (frais de transport, frais de séjour),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'écu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat (18 fois 8 heures à une fois et demie la valeur du SMIC). Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise au même régime de cotisations.

Chaque élu est libre de s'inscrire à l'organisme de formation agréé de son choix. Cependant, il conviendra à ce que chaque formation fasse l'objet d'une information préalable auprès de Monsieur le Maire afin que la dépense puisse être engagée.

Ce dossier a été examiné en commission des finances du 15 mars dernier.

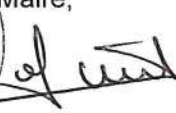
C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose donc conserver, pour l'exercice 2021, le crédit affecté à la formation des élus à 500 € (chapitre 65, article 6535) pour chaque élu et d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives aux actions de formation des élus.

DATE	THEME	LIEU	PARTICIPANTS
Le 19/10/2020	2020-2026 : Définir un positionnement et une stratégie pour un mandat d'écu(e) municipal(e)	VARENNES-VAUZELLES	1

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennés-Vauzelles, le 29 mars 2020.

 Le Maire,

Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-029

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux appelé « ratio promus-promouvables » permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade supérieur, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

L'avancement de grade peut se faire :

1° Soit au choix par voie d'inscription au tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité territoriale tient compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés dans le cadre des lignes directrices de gestion prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53.

Le tableau annuel d'avancement précise la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci ;

2° Soit par voie d'inscription au tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel ;

3° Soit par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel.

Il est à noter que ces deux derniers points sont exclus de l'inscription au tableau d'avancement.

Celle-ci se fera en conformité avec les critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade au choix, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Ce dossier a été examiné en comité technique du 1^{er} mars et commission du personnel du 15 mars dernier.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose de fixer à partir de l'année 2021, le taux pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur à 30 %.

Le nombre d'agents retenus pour l'avancement de grade sera déterminé à l'arrondi le plus proche.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 29 mars 2020.


Le Maire,
Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-030

L'an deux mille vingt et un, le 23 Mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de recruter sur un poste non permanent, un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe « nettoyage - espaces verts » pour la période du 12 avril 2021 au 31 août 2021 ;

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique (C), à temps complet, pour exercer les fonctions d'entretien des espaces verts.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex
tél : 03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49
mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 12 avril 2021 au 31 août 2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement – échelle C1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ce dossier a été examiné en comité technique du 1^{er} mars et commission du personnel du 15 mars dernier.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 29 mars 2020.



Le Maire,


Olivier SICOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-031

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. LECHER, 1^{er} Adjoint, expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Promotion interne

Dans le cadre de la **Promotion Interne**, parmi les dossiers proposés, 6 pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise ont obtenu un avis favorable de la CAP réunie le 15 décembre 2020. Je vous propose donc d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2021 :

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Pour la filière Technique :

- Création de 5 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet et 1 poste vacant d'Agent de Maîtrise déjà existant (agent promu Technicien) sera attribué à l'un des agents promus.
- Suppression de 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet

Ce dossier a été examiné en commission du personnel du 15 mars dernier.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1^{er} Adjoint, propose d'approuver les modifications à intervenir dans le tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 29 mars 2020.

Le Maire,

Olivier SICOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2021-032

L'an **deux mille vingt et un**, le **23 Mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2021

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN arrivé à 18h06, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, , MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER arrivée à 18h04, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU arrivé à 18h10, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. CHATENET à MME LALET à partir de 22h, MME ROBIN-CHAUVOT à M. GARNIER

Etaient absents : NEANT

MME DACHY a été désignée Secrétaire de séance.

OBJET : MOTION POUR DES MOYENS ADAPTES AU LYCEE JULES RENARD ET AUX LYCEES DE LA NIEVRE.

M. Le Maire expose que le lycée Jules Renard de Nevers, fréquenté par de nombreux jeunes Vauzelliens, est un établissement historique de notre agglomération. Il permet à nos jeunes d'avoir un parcours scolaire de la seconde aux formations post bac, BTS et licence professionnelle.

Récemment, nous avons été alertés par deux associations de parents d'élèves concernant « la réduction drastique de [sa] dotation horaire globale [...] pour la rentrée prochaine ».

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

En effet, celle-ci devrait entraîner la suppression de 4 postes minimum (mathématique, physique chimie, science et vie de la terre, science de l'ingénieur), ce qui aurait pour conséquence une augmentation des effectifs par classe ne permettant plus « d'assurer l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement au choix à l'orientation ».

Considérant que l'accompagnement scolaire de qualité des jeunes est une des conditions pour leur future intégration professionnelle,

Considérant que nos jeunes doivent pouvoir rester sur le territoire en ayant le choix de leur parcours scolaire,

Considérant qu'au même titre qu'une école de village ou de quartier, les lycées remplissent une fonction centrale d'aménagement du territoire et sont un levier indispensable face au déclin démographique de la Nièvre,

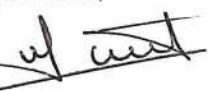
Après avoir délibéré, M. Le Maire propose que le Conseil Municipal de Varennes-Vauzelles :

- S'associe aux demandes des associations de parents d'élèves,
- Demande au rectorat d'annuler cette baisse de dotation horaire du lycée Jules Renard conduisant à la suppression de postes d'enseignants,
- Demande au gouvernement de sanctuariser les moyens dédiés aux lycées et de les ajuster en fonction de leurs besoins,
- Demande au rectorat et au gouvernement de réellement soutenir les acteurs de l'éducation, des parents aux enseignants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 29 mars 2020.

 Le Maire,

Olivier SICOT